

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

No. R-3867-2013 – PHASE 2B

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée,
ayant sa principale place d'affaires au 1717,
rue du Havre, en les ville et district de
Montréal, province de Québec,

(ci-après « Énergir »),

DÉCLARATION ASSERMENTÉE

Je, soussignée, **CAROLINE DALLAIRE**, faisant affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis directrice, Réglementation et tarification, chez Énergir;
2. J'ai connaissance des faits allégués dans la « 2^e Demande réamendée relative à la phase 2 du dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir »;
3. J'ai connaissance des faits allégués dans cette demande ainsi que dans les pièces Gaz Métro-5, Documents 12 à 15 et dans leurs annexes;
4. Tous ces faits allégués sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 23 octobre 2020.

(s) Caroline Dallaire

CAROLINE DALLAIRE

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 23^e jour d'octobre 2020

(s) Mélanie Beauvais, 181625

Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts judiciaires du Québec